

COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2021

Ouverture de la séance à 20h30

APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

Christophe BEAUD – Lydie BERGER BY - Martial BONNAVENT –
Gilles BOURGEY - Yvette DEPIERRE - Isabelle FRACHETTE - Bernard LIONNET - Jennifer
MOLY –Laurent RHONE – Denis THOLLON - Ludivine POUSSEREAU - Frédéric ROSTAING -
Valérie MAYET - Laurent MURILLON

Absent excusé : Julien MALLAND

Secrétaire de séance : Isabelle Frachette

- **VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 12 AVRIL 2021**

Voté à l'unanimité des présents

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Modification au vote du dernier budget-

Voté à l'unanimité des présents

- **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE**

M. le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre d'un projet d'aménagement du jardin public par la création d'un city-stade, d'une aire de jeux pour enfants et d'installation de tables de ping-pong.

Le montant prévu des travaux est de 113 071,67€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de solliciter l'aide du Département de l'Isère dans le cadre « dotation territoriale ».
- autorise et charge Monsieur le Maire de lancer toutes les démarches se rapportant à cette affaire.

Voté à l'unanimité des présents

- **MARCHE CHAPELLE DE BAIX.**

M. le maire rappelle que la commune a obtenu des financements auprès du Département de l'Isère et la Région Auvergne Rhône-Alpes concernant ce projet. 25% de subvention pour l'un et 50% pour l'autre.

Ces travaux consistent en la rénovation de la charpente, le changement de la porte, la réalisation d'un drain périphérique, la restauration de la statue et l'installation d'un pupitre de présentation. Le bâtiment étant fissuré, le service patrimoine du Département a conseillé d'installer des points de contrôle des fissures, d'attendre la stabilisation de celui-ci avant d'entamer la rénovation de l'intérieur.

Afin d'obtenir les financements régionaux, il convient de signer les marchés avant le 30 juin.

M. le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

- Charpente/couverture :
Nord Isère charpente : 4037,98€ HT
- Changement de la porte :
Bonnaz menuiserie : 2150€ HT

- Restauration de la statue en pignon :
Emmanuel Desroches conservation-restauration d'art : 4000€ HT
- Réalisation d'un drain périphérique :
FAF TP : 1780€HT

vote :

1 voix contre

13 voix pour

- **ACHAT D'UN CHARGEUR POUR LE TRACTEUR**

Afin de compléter l'équipement du tracteur (épareuse, benne, lame à neige et saleuse) M. le maire propose l'achat d'un chargeur équipé d'une benne de reprise et d'un transpalette. Deux offres ont été jugées recevables :

Etablissement Bonfils : 12100€ HT

Class Macon : 12400€ HT

M. le maire propose de retenir les établissements Bonfils

Voté à l'unanimité des présents

- **PRISE DE COMPETENCE URBANISME PAR LA CCB**

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014 a instauré un mécanisme de transfert de droit au profit des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme au profit des communautés de communes.

Une réunion de présentation et d'échange par la communauté de communes des Balcons des Dauphiné a eu lieu auprès des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal doit délibérer afin de se prononcer pour ou contre ce transfert à la communauté de communes.

vote :

1 voix contre

13 voix pour

- **MARCHE DE TRAVAUX AU CIMETIERE**

Suite à la procédure de reprise des concessions du cimetière, la gestion des tombes abandonnées revient à la commune.

Une première tranche de travaux est prévue cette année avec la sécurisation des tombes dangereuses, le démontage de plusieurs monuments et l'exhumation des corps.

Il convient de choisir l'entreprise en charge des travaux.

- FAF TP : devis démontage et évacuation des monuments : 6650€ HT

- De Villa : devis sur l'ensemble de la prestation : 15444€ HT

Il est précisé qu'une analyse des devis poste par poste a été effectuée et l'entreprise De Villa est la moins disante. M. le Maire propose de retenir cette entreprise.

Voté à l'unanimité des présents

ÉCHANGE DE PARCELLES

La commune a été sollicitée par Claire Boyer et Thibault Claret concernant un projet agricole d'élevage de poulet de chair au hameau de La Plaine. Ceux-ci sont intéressés par une parcelle communale qui facilitera leur installation et l'exploitation.

Une présentation du projet a été faite en conseil municipal. Après discussion, la commune ne souhaite pas vendre de parcelle communale et ne souhaite pas avoir de frais inhérents à ce projet.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'échanger la parcelle cadastrée E184 lieu-dit « Près de Charnieux » d'une superficie de 13882m², propriété communale contre la parcelle cadastrée B 449 lieu-dit « Au Vacher » d'une surface de 15401m² propriété d'Hervé Claret. (le montant estimé de la parcelle communale est de 1400 €)

Les frais de notaire seraient pris en charge par le demandeur.

Voté à l'unanimité des présents

VOTE DU BUDGET PRIMITIF : modification

Suite à une erreur de saisie sur le dernier budget voté, le percepteur demande à ce que le budget soit revoté après cette rectification et souhaite qu'une autre imputation soit plus détaillée.

Ces modifications n'ont aucune incidence budgétaire puisque les montants restent les mêmes.

Voté à l'unanimité des présents

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00